

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

| | |
|-------------|---|
| En exercice | 8 |
| Présents | 8 |
| Votants | 8 |
| Exprimés | 8 |
| Pour | 8 |
| Contre | 0 |

N° D031-2026

PRÉSENTS : Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Claire MALRIC, Philippe MAZIÈRE, Mathieu MEYZE, Sylvie RASSAT, Sylvie REFANCHE, Jérémy ROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérémy ROUX

Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;




Considérant qu'il y a lieu de constituer la Commission d'Appel d'Offres consécutivement au renouvellement de l'assemblée délibérante du SIEPEA ;

Le Comité Syndical procède à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent selon les modalités de l'article L.1411-5 du CGCT.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Monsieur le Président, de la Commission d'Appel d'Offres permanente :

Titulaires : Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Philippe COUSTY, Mathieu MEYZE, Jérémy ROUX

Suppléants : Véronique BARINOTTO, Céline BORGIA, Claire MALRIC, Arnaud RAFFIER, Sylvie RASSAT

| | | |
|--|--|---|
| Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le : | Secrétaire de séance  | POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 10 avril 2026 Le Président, Philippe MAZIÈRE   |
|--|--|---|